



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création

Question au Gouvernement n° 3147

Texte de la question

SOUTIEN À LA CRÉATION CULTURELLE

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Féron, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Hervé Féron. Madame la ministre de la culture et de la communication, début juillet, au Centre national de la danse, vous avez annoncé toute une série de mesures fortes en faveur des jeunes créateurs : mise en place d'un diplôme national de danse hip-hop, démocratisation des classes préparatoires culturelles avec accès à des bourses allouées sur critères sociaux, valorisation du *street-art* par la commande publique, création de foyers de jeunes créateurs sur le modèle des foyers de jeunes travailleurs...

Ces mesures audacieuses et novatrices, nées dans le sillage des Assises de la jeune création, seront essentielles pour aider les futurs talents à s'affirmer sur la scène artistique. Car c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui : soutenir le renouveau de la création française. Trop de radios privées diffusent encore et toujours les mêmes chansons, cinquante ou cent fois par jour, jusqu'à nous lasser d'artistes pourtant talentueux. Il nous faut davantage de diversité à la radio, dans l'industrie du disque, mais aussi au cinéma, où les films d'auteur ou bien encore les premiers et deuxième films ont toujours du mal à trouver des producteurs et des diffuseurs.

Madame la ministre, nous sommes bien conscients de l'importance des enjeux. Les solutions que vous proposez permettront, par leur pertinence, un progrès considérable. En soutenant la jeunesse, en ouvrant le spectacle vivant à toutes les cultures, nous nous constituerons un patrimoine commun, riche et diversifié, une culture à partager dans un véritable vivre-ensemble dont nous avons plus que jamais besoin aujourd'hui. Plusieurs de ces mesures sont reprises dans le cadre du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, que les députés ont commencé à examiner en commission ce matin même.

Madame la ministre, comme vous l'avez dit vous-même, « la jeunesse crée les créateurs » ; nous ne pouvons qu'aller dans votre sens. Pouvez-vous nous en dire davantage sur votre action en faveur des jeunes créateurs et de la diversité culturelle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, comme vous l'avez dit, les artistes et les créateurs sont la richesse de la France. Puisqu'il est question d'artistes, je profite de votre question pour rendre hommage à l'un d'entre eux, qui vient de nous quitter : je pense à Guy Béart, auteur, artiste et interprète, qui pendant plusieurs dizaines d'années nous a fait partager son amour des mots et de la poésie. Je tenais à lui rendre hommage. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Les artistes sont une richesse. L'actualité est pourtant marquée par des attaques violentes contre la culture,

contre la création, et parfois même contre la personne des artistes. Depuis plusieurs années, les pratiques culturelles des Français sont profondément bouleversées, du fait de l'abolition des frontières, de la mondialisation, de la déferlante numérique. Toutes ces évolutions représentent à la fois une menace et une opportunité pour la création.

Voilà pourquoi le ministère de la culture doit, plus que jamais, renouveler et renforcer son soutien à la création. C'est bien ce à quoi je m'emploie depuis maintenant un an. Comme vous l'avez évoqué, j'ai conduit les Assises de la jeune création en début d'année. Au cours de ces assises, 150 acteurs de toutes les disciplines se sont réunis et m'ont proposé des mesures très concrètes, que j'ai commencé de mettre en œuvre, selon trois axes : le renforcement de la formation et de l'insertion professionnelles, l'amélioration des conditions de vie et de travail des artistes et des créateurs, et un soutien, fort et déterminé, à la diversité des pratiques et des esthétiques.

Vous l'avez dit, nous avons commencé ce matin la discussion du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. C'est un projet de loi tourné vers l'avenir, qui dit la confiance de la Nation dans ses artistes et ses créateurs. C'est un projet de loi qui sacralise la liberté de création et met la création à l'écart de l'intervention du pouvoir politique discrétionnaire.

En cette rentrée littéraire, un roman parle du pouvoir performatif des mots, de la septième fonction du langage ; pour ma part, je crois au pouvoir de l'Assemblée nationale – c'est un hommage que je rends là à la représentation nationale, aux députés – de faire en sorte que la liberté de création soit une réalité et pas un vain mot. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3147

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 septembre 2015](#)